

18 SEP 2017

DELIBERATION 2017-73

LE QUATORZE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – M. CLAMOUSE A. – Mme OMS M-L. – M. FONTVIEILLE H. – Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. J-F PAINTRAND – M. PETIT E. – Mme LOPEZ M-F – Mme RENARD S. – M. TRINDADE J. – Mme VACQUIE S. – M. LE BLEVEC B. – Mme FABRY V. – Mme SALOMON M-L.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme VESSIOT A. procuration à M. MERLIN D. – M. SCIALOM D. procuration à Mme GUIRAUD I. – Mme FAVRE-MERCURET R. procuration à M. LE BLEVEC B. – Mme FASSIO I. procuration à M. FONTVIEILLE H. – M. ATLAN J. procuration à Mme FABRY V.

ABSENTS EXCUSES : M. MARTIN-LAVAL B. – Mme MAUREL P. – Mme AURIAC A. – M. DELON A. – Mme ESCRIG C. – M. VERNAY P.

ABSENTS : M. CARABASSE P.

Madame Sylvie RENARD a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Passation d'un marché avec procédure d'appel d'offres ouvert européen pour la fourniture de repas en liaison froide aux restaurants scolaires

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat en cours pour la fourniture de repas en liaison froide aux restaurants scolaires arrive à son terme le 31 Décembre 2017.

La prestation « restauration scolaire » s'adresse en priorité aux enfants fréquentant les écoles élémentaires, maternelles et crèche de la Ville.

En moyenne, 600 repas sont servis chaque jour sur les 4 espaces de restauration périscolaires.

La restauration concerne également, les enfants âgés de 3 à 12 ans de l'Accueil de loisirs « Les Garrigues », sur les mercredis et en période de vacances scolaires (5 jours/semaine) ainsi que les enfants de la crèche municipale. Différents personnels communaux ont, de leur côté, la possibilité de bénéficier de ce service.

Ainsi, sur l'année 2016, près de 100 000 repas ont ainsi été livrés.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire de :

Envoyé en préfecture le 18/09/2017

Reçu en préfecture le 18/09/2017

Affiché le

18 SEP 2017

- **AUTORISE** Madame le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert européen en raison du montant prévisionnel du contrat sur la totalité de la durée du marché pour la fourniture des repas en liaison froide aux restaurants scolaires (3 ans) ;

- **DIT** que la Commission Communale d'Appel d'Offres sera chargée d'attribuer le marché au prestataire qui sera reconnu comme le mieux disant, au regard des critères qui seront énoncés dans le règlement de consultation et de leur pondération ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue par la Commission Communale d'Appel d'Offres ;

- **DIT** que les sommes nécessaires sont inscrites au budget.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,

